

Réunion du 25 juin 2012

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

- Etaients
présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président
- Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Paul WIRTH, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Laurent FURST, vice-présidents
- Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Frédéric BIERRY, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Gaston DANN, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Francis GRIGNON, Monsieur David HECKEL, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Marie-Paule LEHMANN, Docteur Yves LE TALLEC, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN
- Procuration(s) : Monsieur Claude FROEHLI ayant donné pouvoir à Monsieur Henri DREYFUS, Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Maître Raphaël NISAND, Monsieur Richard STOLTZ ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
- Excusé(s) : Monsieur Philippe BIES, Monsieur Olivier BITZ
- Absent(s) :
- Rapporteur : Monsieur Frédéric BIERRY

N° CG/2012/25 - Soutien à l'emploi et à diverses initiatives - 2133
Démarche "TIC et santé / Innovation pour l'autonomie" -
Structuration du dispositif départemental "Innovation pour
l'autonomie" - Mise en place d'un réseau de démonstrateurs et
d'un dispositif d'expérimentations opérationnelles de solutions
de lien social

Après en avoir délibéré, le Conseil Général :

- approuve dans le cadre de la démarche globale "TIC et santé - Innovation pour l'autonomie", le dispositif départemental "Innovation pour l'autonomie" et en particulier, le principe de mise en place d'un réseau de démonstrateurs et la définition des fonctions à remplir par les centres de ressources
- décide d'affecter à la mise en œuvre du réseau de démonstrateurs, une enveloppe budgétaire globale de 1 300 000 € sur la période 2012-2015, sous forme de subventions d'investissement à des structures publiques ou privées, dans le respect de la législation en vigueur
- définit les conditions suivantes de soutien aux projets du réseau de démonstrateurs :
 - * critères d'intégration du réseau :
 - . concourir aux objectifs globaux de la démarche départementale
 - . permettre un accès aux entreprises dont les solutions auront été jugées pertinentes pour intégrer le réseau
 - . permettre à tous les utilisateurs et prescripteurs potentiels d'accéder à une offre minimale de solutions (socle de base commun)
 - . comporter l'engagement du maître d'ouvrage, porteur du projet, sur sa participation à l'animation du démonstrateur
 - . s'appuyer sur un partenariat formalisé avec des structures privées

* aide à l'investissement, plafonnée à 30 % du coût du projet

- approuve le principe du soutien à des expérimentations opérationnelles de solutions de lien social à destination de 200 personnes âgées réparties sur l'ensemble du territoire bas-rhinois, décide d'affecter à la mise en œuvre de ce dispositif une enveloppe budgétaire globale de fonctionnement de 72 000 € pour la période de l'expérimentation, et de mettre en place l'Autorisation d'engagement correspondante

- définit les conditions suivantes de soutien au dispositif d'expérimentations opérationnelles de solutions de lien social:

* critères de choix des solutions éligibles : solutions développées dans le cadre de l'appel à projets "TIC et santé 2010" initié par le Département du Bas-Rhin

* critères de choix des bénéficiaires de l'allocation :

- . personnes de plus de 60 ans vivant à domicile ou en résidence non médicalisée (hors Etablissement hébergeant des personnes âgées dépendantes - EHPAD)
- . accès Internet ADSL disponible, avec point d'accès Wifi
- . environnement social et familial permettant les échanges et l'expérimentation des solutions
- . engagement d'expérimenter sur une durée de deux ans, possibilité étant laissée de se désengager à l'issue des six premiers mois
- . répartition territoriale homogène

* nature de l'aide :

- . allocation individuelle d'environ 400 € par usager testeur correspondant à la prise en charge des six premiers mois d'un engagement de test de deux ans
- . intervention limitée à 200 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation.

En outre, le Conseil Général :

- donne délégation à la commission permanente, et complète en ce sens sa délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, en vue de décider des modalités techniques et financières de soutien et mise en application des dispositifs "réseau de démonstrateurs" et "expérimentations opérationnelles de solutions de lien social", dans la limite du cadre défini par la présente délibération et notamment des principes énoncés ci-dessus

- rappelle que la commission permanente a délégation pour attribuer les aides individuelles.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
Le Directeur des services de l'assemblée



Jean-Jacques STAHL

Adopté à la majorité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20120625-69432-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 05/07/12